

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL CENSOIR DU 27 SEPTEMBRE 2012**

Etaient présents :

M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, M. GUILBERT, M. REVIRON, Adjoints

Mme BERNARD, M.DROUARD, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS, Mme IENZER ,

M. JOVET, M. DE LA GRAVIERE

Absents :

M. POLY, procuration à M. BOHAIN

Mme DEBRAND, procuration à M. GUILBERT

Le compte rendu du 26 juillet 2012 est adopté sans remarque.

### **1. REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR 2011 et 2012 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU VEZELIEN**

Depuis 2011, la Communauté de Communes du Vézélien a intégré la compétence tourisme dans ses statuts ; par conséquent, la commune de Châtel-Censoir doit reverser le montant intégral de la taxe de séjour perçu en 2011 et 2012 à la CCV. Il faut donc effectuer une décision modificative, puisque cette dépense n'a pas été prévue au budget primitif. Les élus acceptent de voter les crédits supplémentaires répartis comme suit :

#### **Recettes**

c/7362 (taxe de séjour) + 688.60 €

#### **Dépenses**

c/7392(reversement taxe de séjour) + 688,60 €

### **2. CHALLENGE UPEC**

Suite à un nombre de participants moins important que prévu initialement, le conseil municipal décide de revoir les tarifs de location à la baisse pour l'accueil des étudiants du challenge UPEC 2012, à savoir :

Location de la salle polyvalente du 27 septembre au 29 septembre 2012 au prix de 250,00 €

Camping 60 personnes avec 22 tentes du 27 septembre au 29 septembre 2012 et location d'un mobil home pour la période du 26 septembre au 29 septembre 2012 au prix de 500,00 € hors taxe de séjour.

### **3. FACTURATION DES DIAGNOSTICS DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

La commune a signé une convention pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif avec VEOLIA. Cette entreprise a effectué des diagnostics d'installations de propriétés non raccordées au tout à l'égout. L'assemblée délibérante décide de facturer par titre de recette le montant forfaitaire de 100,00 € HT par visite d'installation, à chaque propriétaire. Afin de pouvoir régler la facture de VEOLIA, il faut prévoir une décision modificative car les crédits n'ont pas été budgétés

c/615 (curage des puits) – 1327,00 €

c/622 (rémunération d'intermédiaires) + 1327,00 €

### **4. CONVENTION D'INITIATION SPORTIVE AVEC L'OFFICE DES SPORTS D'AVALLON**

Le Conseil Municipal accepte de mettre en place l'activité « Ecole d'Initiation Sportive » à l'école primaire du 10 septembre 2012 au 5 juillet 2013. Cet atelier sera animé une heure par semaine par l'Office des Sports d'Avallon. Le Maire demandera une précision sur le nombre d'heures qui sera facturé à la commune. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

### **5. COMMANDE DE FIOUL**

La Municipalité commande et règle la facture de fioul pour le logement du 1<sup>er</sup> étage situé 55 rue du Colonel Rozanoff. Ensuite elle refacture tous les mois un montant de 60,00 € au locataire. Dans cet immeuble, le second appartement situé au rez-de-chaussée a été rénové et il est équipé de radiateurs électriques. Par conséquent, il n'y a plus qu'un locataire qui utilise la chaudière à fioul. Le Conseil Municipal décide que la commande de fioul sera faite directement par l'intéressé qui règlera lui-même la facture au fournisseur.

### **6. ACHAT DE TICKETS POUR LA FETE DE LA SAINT POTENTIEU 2012**

Le Conseil Municipal reconduit pour 2012 l'achat de tickets pour la Saint Potentien pour un montant total de 600,00 €, réparti de la manière suivante :

Auto scooters : 300,00 €

Manège enfantin : 100,00 €

Jeux électroniques : 100,00 €

Confiserie : 50,00 €

Pêche aux canards +tir : 50,00€

## **7. CREATION D'UN RELAIS SERVICE PUBLIC**

Les élus se sont interrogés sur la pertinence du projet, car d'autres RSP sont installés dans les villages voisins. Pour certains, les locaux proposés ne sont pas adaptés ; pour d'autres l'Etat soutient ce projet pendant 3 ans et ensuite les frais et salaires seront à la charge de la collectivité. A la majorité, les élus décident de ne pas installer un relais service public dans la commune.

## **8. TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal décide des tarifs suivants pour la location de la salle polyvalente dès le 1<sup>er</sup> octobre 2012 :

### **1. A LA JOURNEE DE 9H00 A 9H00 LE LENDEMAIN**

- A. Location aux résidents de Châtel-Censoir : 145,00 € (nettoyage inclus)
- B. Location aux non-résidents : 315,00 € (nettoyage inclus)
- C. Location aux associations de Châtel-Censoir : 80,00€ (sans le nettoyage)

### **2. FORFAIT WEEK END DU VENDREDI 18H00 AU LUNDI 9H00**

- A. Location aux résidents de Châtel-Censoir : 185,00€ (nettoyage inclus)
- B. Location aux non-résidents : 465,00€ (nettoyage inclus)
- C. Associations de Châtel-Censoir : 120,00€ (sans nettoyage)
- D. Associations autres que celles de Châtel-Censoir : 465,00€ (nettoyage inclus)

### **3. FORFAIT ANNUEL SAUF WEEK END**

- D. Pour les associations de Châtel-Censoir : 230,00 € pour 2h/semaine sur toute l'année

### **FORFAIT NETTOYAGE**

- C. Pour les associations de Châtel-Censoir (si elles ne font pas le nettoyage elles-mêmes) : 65,00€

Chaque association castelcensorienne a droit à une location gratuite par an (sans le nettoyage)

## **9. FIXATION DU LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL RENOVE**

Le logement du rez-de-chaussée situé 5 rue du Colonel Rozanoff a été rénové (installation de fenêtres double vitrage, isolation des murs, installation de convecteurs électriques, etc...). L'assemblée délibérante décide de fixer le montant du loyer à 420,00 € sans les charges.

## **10. FUITES D'EAU - PARTICIPATION DE LA COMMUNE SUR LE MONTANT DE LA PART ASSAINISSEMENT**

Le Maire fait part de deux courriers de VEOLIA ainsi que celui d'un administré concernant deux fuites d'eau sur la partie privative de leur installation. Un a consommé 27m<sup>3</sup> en 2011. Le relevé d'eau en 2012 fait apparaître une consommation de 118m<sup>3</sup>. L'autre a consommé 100m<sup>3</sup> en 2011. Le relevé d'eau en 2012 fait apparaître une consommation de 711m<sup>3</sup>. Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge à hauteur de 50% le coût de la part assainissement, puisque l'eau perdue n'a pas été traitée.

## **11. DECISION MODIFICATIVE SERVICE DE L'EAU**

Le Conseil Municipal décide de la décision modificative suivante afin de pouvoir récupérer la TVA auprès de VEOLIA sur des renouvellements de branchements plomb :

### **Recettes**

c/21531-0 (041) Réseaux d'adduction d'eau 261,70 €

c/2762-00 Créances sur transfert de droit 261,70 €

### **Dépenses**

c/21531-26 Réseaux d'adduction d'eau 261,70 €

c/2762-0(041) Créances sur transfert de droit 261,70 €

Il décide de la décision modificative suivante afin de pouvoir régler la facture de curage des réseaux d'eaux pluviales à l'entreprise Millot :

### **Dépenses**

c/615/011 entretien réseau 1151,00 €

c/622/011 Rémunération d'intermédiaire – 1151,00 €

## **12. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE MME MOREAU**

Mme Moreau est chargée de l'entretien et du nettoyage de l'ancienne école où les activités périscolaires sont organisées. Pendant la période scolaire, elle effectuera 2h30 de ménage en plus par semaine, ceci dès le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

## **13. MENU DE LA SAINT POTENTIER**

Les élus choisissent le menu à 36,00 € qui est proposé par l'Etape des Gourmets. Ils acceptent qu'une personne accompagne un invité si celui-ci est handicapé ou se déplace en fauteuil roulant. L'accompagnant règlera le prix de son repas au restaurateur.

#### **14. CONVENTION AVEC LA CCV ET AVENANT**

Le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de locaux communaux, de matériel et de personnel communal pour le fonctionnement du centre de loisirs intercommunal. Cette convention est établie pour une durée de 3 ans. Le Conseil Municipal autorise le Maire à la signer. D'autre part, il fixe la participation forfaitaire pour la mise à disposition de locaux, de matériel et de frais de fonctionnement à la somme de 3522,75 € pour l'année 2011. Ce montant correspond aux dépenses de fonctionnement du centre de loisirs organisé par la Communauté de Communes du Vézélien.

#### **15. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE M. SEER**

La Municipalité n'a pas d'information de la part de la Mission Locale ni de Pôle Emplois concernant les nouveaux dispositifs et les nouvelles mesures pour l'aide et le retour à l'emploi. On reportera ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil du mois d'octobre.

#### **16. ACHAT D'AUDIO- GUIDES**

L'entreprise COMEDIART propose que la commune de Châtel-Censoir achète les audio-guides qu'elle a loués pendant la saison estivale, pour un montant de 3177,17€. L'assemblée délibérante refuse d'acquiescer ce matériel d'occasion.

#### **17. TARIFS PERISCOLAIRES**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs périscolaires suivants pour l'année scolaire 2012/2013 :

QF	TARIF
330	0,70€ la séance
330 650	0,90 € la séance
650 950	1,00€ la séance
950	1,10 € la séance

Concernant l'Ecole Multi Sport, la cotisation annuelle est fixée à 36,00 € (septembre 2012 à juin 2013), quel que soit le nombre de séances auxquelles l'enfant participe.

## **18. REMERCIEMENTS**

Le Maire fait part des remerciements des associations « Club Castel Censorien », « Comité des Fêtes », « Centre François Leclerc », « l'association de Yoga » pour le versement d'une subvention communale.

VVF Villages remercie la Municipalité pour son implication lors de l'opération Cyclotourisme « Toutes à Paris » qui a fait étape à Châtel-Censoir le 13 et 14 septembre.

## **19. COURRIERS DIVERS**

Le Groupement de Gendarmerie d'Avallon demande le prêt à titre gracieux de la salle polyvalente pour le 20 novembre. Ils organisent une réunion avec support audio-visuel auprès des clubs de retraités, afin de sensibiliser les conducteurs seniors au code de la route, ceci en raison de la recrudescence d'accidents corporels mettant en cause cette catégorie de conducteurs. Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition la salle polyvalente à titre gratuit.

Le Maire informe les élus du versement de l'aide financière au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 4000,00 €.

L'assemblée délibérante accepte de renouveler l'annonce pour le camping municipal dans le guide Vacances Vertes et Bleues.

Le Maire fait part d'un courrier de vacanciers qui signalent que le camping est très bien tenu.